

COMPTE-RENDU DE LA SESSION D'AUTOMNE 2014 DE LA SECTION 6 DU COMITE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

12 au 14 novembre 2014

La section est composée de :

Leila Amgoud (membre du bureau), DR CNRS, IRIT.
Frédérique Bassino (présidente), PU, LIPN.
Guillaume Beslon, PU, LIRIS.
François Bodin, PU, IRISA.
Patricia Bouyer-Decitre, DR CNRS, LSV.
Giuseppe Castagna, DR CNRS, PPS.
Rachida Chabane, Gestionnaire de Ressources Humaines, MOY200.
Marie-Pierre Combeau, Ingénieur d'étude, I3S.
Evelyne Contejean, CR CNRS, LRI.
Pierre Crescenzo, MCF, I3S.
Pascal Dayre, Ingénieur de recherche, IRIT.
Hugo Gimbert (secrétaire scientifique), CR CNRS, LaBRI.
Isabelle Guerin-Lassous (membre du bureau), PU, Université Lyon 1.
Mathieu Latapy, DR CNRS, LIP6.
Pierre Lopez, DR CNRS, LAAS.
Frédéric Magniez (membre du bureau), DR CNRS, LIAFA.
Pascal Poizat, PU, LIP6.
Yann Ponty, CR CNRS, UMI PIMS.
Guillaume Raschia, MCF, LINA.
Marie-Christine Rousset, PU, LIG.
Sophie Tison, PU, LIFL.

Rachida Chabane n'a pas pu participer à la session.

Mokrane Bouzeghoub, DAS de l'INS2I, a assisté à temps partiel aux travaux de la section.

Voici l'essentiel des tâches qui ont incombé à la section lors de cette session :

- propositions en vue des changements de grade de chercheurs
- étude de cas particuliers de chercheurs tels que des demandes de changement d'affectation ou de détachement, ou des reconstitutions de carrières
- avis sur les renouvellements et créations de GDR, LIA ou fédérations.
- avis sur la titularisation des chargés de recherche stagiaires.
- confirmation d'affectation des chercheurs nouvellement recrutés ainsi que désignation de leur directeur de stage.
- examen des demandes de subventions pour des écoles thématiques.
- proposition de candidats pour les médailles de bronze et d'argent du CNRS.
- expertises diverses sur les unités et GdR (changements de direction, création d'équipes, ...)

La section transmet ses rapports aux instituts compétents et n'a qu'un rôle consultatif sur l'ensemble des questions qu'elle examine, hormis les sujets relatifs aux concours.

La section produit un « rapport de section » pour tous les dossiers évalués. Ces rapports de section sont disponibles pour les chercheurs dans leur espace personnel. Les directeurs d'unité ont accès aux rapports de section (chercheurs et unités) dans leur espace laboratoire.

Le site de la section est disponible à l'adresse : <http://cn6.fr> . La section encourage les chercheurs et les laboratoires à mettre sur leurs propres pages un lien vers ce site afin que les informations et conseils qui y sont prodigués soient correctement référencés par les moteurs de recherche.

La session d'automne 2014 de la section 6 du Comité national débute le 12 novembre 2014 à 9h.

I. Discussion avec la direction de l'INS2I

Michel Bidoit, directeur de l'INS2I, a échangé avec la section sur les sujets suivants.

Nouveaux membres. Michel Bidoit (MB) souhaite la bienvenue aux nouveaux membres François Bodin et Pascal Poizat, qui étofferont les compétences de la section dans le domaine du HPC et des sciences du logiciel.

Sur la réorganisation de l'équipe scientifique de l'INS2I. MB explique qu'il a paru nécessaire de revoir l'organisation de l'institut afin de répondre aux enjeux de la politique du CNRS concernant la politique de site.

Il y a une implication croissante du CNRS sur les différents sites, avec les IDEX en filigrane. Le CNRS doit être physiquement présent là où se prennent les décisions importantes. Ce rôle est assumé par les DI (directeurs d'instituts) et DAS (directeur adjoint scientifique) qui revêtent à cette occasion des casquettes de DSR (directeur scientifique référent) et d'ADSR (adjoint au DSR). Chaque directeur d'institut est également référent (DSR) pour un ou plusieurs (2 ou 3) sites. Ce DSR représente tout le CNRS au niveau du site concerné, toutes thématiques confondues. Le DSR peut être aidé d'un ADSR qui le représente quand c'est nécessaire. De plus chaque institut a en son sein un DAS qui s'occupe de la politique de site et joue le rôle d'ADSR pour un autre DI. Michel Bidoit est maintenant DSR pour la Lorraine et pour PSL (Paris Sciences et Lettres regroupant, entre autres établissements, ENS, Dauphine, Mines Paris, l'ESPCI, le Collège de France, Institut Curie, ...). Luis Farinas del Cerro s'est beaucoup investi au CNRS et dans la direction de l'IRIT et a rejoint l'INS2I en tant que DAS pour la politique de site, et est également ADSR pour les sites du DI INSHS.

L'institut a été réorganisé de la manière suivante. Brigitte Vallée quitte ses fonctions pour se consacrer davantage à la recherche. Christian Jutten se consacre à son Advanced ERC et a souhaité ne plus être DAS, il est maintenant chargé de mission pour l'institut.

Le fonctionnement de l'institut s'appuie maintenant sur quatre DAS, dont deux attachés à des sections particulières : Jean Mairesse devient DAS en charge des unités principalement rattachés à la 6 et Wilfrid Perruquetti DAS en charge de

celles rattachées principalement à la section 7. Mokrane Bouzhegoub est DAS en charge de l'interdisciplinarité et des relations avec la Mission pour l'interdisciplinarité. Luis Farinas del Cerro est en charge de politique de site et ADSR.

Des chargés de mission épaulent les deux DAS chargés des laboratoires. D'une part Jean Mairesse est épaulé par Marc-Olivier Killijian et Adeline Nazarenko et d'autre part Wilfrid Perruquetti est épaulé par Christine Chevallereau et Christian Jutten. Brigitte d'Andrea-Novel renforce l'INS2I en ce qui concerne le transfert, l'innovation et les relations avec la DIRE.

Aujourd'hui l'équipe est au complet et opérationnelle.

La nomination de deux DAS pour les labos relevant principalement de la section 6 ou de la section 7 ne doit pas être sur-interprétée. Il est important qu'un DU sache qui s'occupe de son laboratoire et ait un DAS bien identifié. La plupart des laboratoires de l'institut ont un spectre large et relèvent à la fois des sections 6 et 7. Les discussions sont faites au sein de l'équipe de direction, et toutes les décisions d'attribution de moyens sont prises de façon collégiales.

Sur la politique de site en général et le fléchage des postes sur des sites particuliers. Frédérique Bassino (FB) pose une question ouverte : il y a déjà des PEPS de site, des programmes de sites, etc, qu'est ce qu'implique cette politique de site ? Michel Bidoit (MB) a deux réponses.

Tout d'abord, il faut être présent dans les réunions de site au moment où se prennent les décisions importantes. Par exemple au niveau du plateau de Saclay, un DAS a été nommé responsable depuis longtemps (Michel Bidoit puis Mokrane Bouzhegoub). Grenoble est également un des sites stratégiques. La liste de ces sites n'est pas fermée. La complexité est moindre dans le cas où il y a une grande unité de site, dans ce cas l'interlocuteur principal est le DU de l'unité en question, par exemple le CRISTAL à Lille. Saclay en comparaison réunit 5 ou 6 grandes unités.

De plus le CNRS a un rôle à jouer dans la politique de site. En particulier sur le sujet de l'interdisciplinarité. Et a la capacité de porter cet enjeu au niveau des sites. Exemple: les PEPS de sites et les délégations.

FB interroge MB sur la possibilité de fléchage des postes sur les sites. MB répond qu'il y a toujours eu des postes fléchés géographiquement, par exemple il y a très longtemps au LIMSI et au CRIN. Il y aura très probablement en 2015 pour la section 6 un poste fléché géographiquement et thématiquement. D'après MB ce poste fléché est un encouragement à la pluridisciplinarité davantage qu'un affichage de politique géographique, ce poste ne relève pas de la politique de site, le site désigné dans le profil du poste paraît le plus adapté à ce projet.

Sur le déménagement des UMR sur le plateau de Saclay. MB est interrogé par la section sur la motion de la section 6 à propos du déménagement des UMR de l'INS2I sur le site de Saclay, et sur les suites à cette motion. MB répond que l'institut est conscient des problèmes, par exemple des problèmes de transport, mais le CNRS ne va pas affréter des bus. Il y a un DAS dédié au site, la parole du CNRS est très écoutée.

MB a porté sur ce site le discours suivant : quand les déménagements et restructurations seront effectifs (aux alentours de 2020, à caler sur le plan quinquennal), il y aura un certain nombre d'unités INS2I proches les unes des autres et il faudra faire évoluer les structures dans la sérénité et en considérant toutes les opportunités offertes par cette réorganisation. L'institut n'a pas d'idée

préconçue sur la future modification du paysage, il faudra probablement rapprocher certaines unités, en dialoguant avec ces unités et leur environnement, pas seulement le CNRS. C'est un sujet à traiter dans le temps. Il y a d'autres sites dans ce cas. La réorganisation doit être bien préparée et anticipée longtemps à l'avance. On ne peut pas avoir sur le plateau autant d'unités avec autant de recouvrement thématique.

Sur l'absence de PEPS INS2I cette année. Yann Ponty interroge MB sur l'absence de PEPS INS2I cette année. MB explique que cette absence est due à un imprévu budgétaire, face auquel l'institut a eu une marge de manœuvre réduite en ce qui concerne les actions de politique scientifique et a privilégié le maintien des dotations des laboratoires. La mission pour l'interdisciplinarité a par ailleurs lancé plusieurs PEPS. MB évoque les actions PEPS JCJC à venir, destinées aux jeunes chercheurs recrutés depuis moins de quatre ans.

Sur les médailles de bronze et d'argent et l'égalité femmes-hommes. A propos des médailles de bronze et d'argent, cette année le CNRS demande aux sections de faire remonter deux noms pour chaque proposition de médaille : un homme et une femme. Les noms sont ordonnés par ordre alphabétique. MB rappelle que pour l'argent il y en a en général une médaille par an pour l'institut, sans qu'il y ait forcément une alternance entre la proposition de la section 6 et celle de la section 7, tous les noms qui remontent sont excellents et la sélection obéit à un certain nombre de paramètres de politique scientifique.

Sur les promotions. Les promotions CR2->CR1 sont accordées à partir du moment où la qualité scientifique des dossiers justifie la promotion, il n'y a pas d'autre filtre. Pour les promotions DR2->DR1 il y a neuf supports pour les deux sections, la pression est à peu près la même dans les deux sections. Pour les promotions DR1->DRCE1, il y a un goulot d'étranglement, encadré par un décret, et un seul support pour l'INS2I. Les promotions DRCE1->DRCE2 sont discutées exclusivement en collège de direction, dans ce cas précis il n'y a pas d'arbitrage préalable de la répartition entre instituts et seulement 18 supports pour l'ensemble des sections. L'INS2I représente 5% du CNRS. Pour la section 6 il y a trois candidats.

Sur l'intégration d'une équipe Supelec au LRI. La section doit se prononcer sur l'intégration d'une équipe d'informatique Supelec au LRI. La fusion Centrale - Supélec est en cours mais pas encore terminée. Les deux établissements n'avaient pas le même statut. Il faudra un certain temps (au moins un an) pour réorganiser et régler un certain nombre de sujets. Cette intégration est déjà actée mais les recommandations de la section seront utiles à l'institut.

Sur la demande de création du GdR ADPP. Cette demande n'a pas été pilotée par l'institut, qui sera heureux d'avoir l'avis de la section sur ce sujet.

Sur la demande de changement de direction du GdR MADICS. La création du GdR MADICS a été examinée à la section de printemps. La section 6 a donné un avis très positif, d'autres sections ont donné un avis plus contrasté. Ce dossier est jugé capital pour la politique scientifique pluridisciplinaire que l'institut souhaite mener.

Sur la lettre d'intention d'un éventuel futur GdR IA adressée à la section

par les porteurs du projet. MB ne se prononce pas, le sujet est discuté au sein de l'INS2I, l'institut a été prévenu très récemment de ce projet. L'institut considère que les individus n'ont pas à saisir les sections sur ce genre de sujets.

Sur les budgets et concours 2015. MB a deux bonnes nouvelles.

Tout d'abord, bien que tous les détails des budgets ne soient pas bouclés, l'institut pourra poursuivre la dotation aux laboratoires avec la même enveloppe globale. De plus en 2015 l'institut devrait retrouver une capacité réelle d'action scientifique, mieux qu'en 2014.

Ensuite à propos des postes aux concours. La campagne Noemi devrait être maintenue à un niveau très élevé, avec 21 postes, plus 3 FSEP (fonctions susceptibles d'être pourvues, par exemple pour aider aux mobilités). Suite à une question de Frédérique Bassino, MB précise qu'il peut y avoir un certain nombre de Noemi non pourvues, car le succès des Noemi dépend aussi des viviers de candidats.

L'institut a pu mettre au concours chercheurs 2015 autant de supports de postes qu'en 2014 c'est à dire 18. Ensuite l'institut positionne les supports de postes dans différentes sections. Pour la section 6, il devrait y avoir :

- un poste de CR1 banalisé,
- un poste de CR1 fléché, dans le cadre d'une opération couplée de l'INSHS (poste pour la section 6) et de l'INS2I (poste pour la section 36), afin de recruter un CR1 en sciences des données qui travaillera dans une unité SHS à Saclay et un CR1 en droit des données qui travaillera dans une unité INS2I de Saclay également (ce qui inclut LRI, LIMSI, LIX, LSV, LTCI, ...).
- 6 postes de CR2 sur un unique concours, dont deux postes coloriés sur les thématiques « science du logiciel », « calcul haute performance » et « cloud computing ».
- la section recrutera également plusieurs DR2 issus ou non du CNRS.

Un coloriage est un affichage de l'institut vis-à-vis du jury de concours mais aussi vis-à-vis des candidats ainsi que des laboratoires. Le poste CR1 est fléché. Les postes CR2 sont coloriés mais libre à la section de choisir ce qui est le plus adapté en fonction des candidats. La section 41 dispose d'un poste fléché « science des données » avec affectation dans un laboratoire de l'INS2I. La section 36 a un poste CR1 sur grandes masses de données et droit, poste pour un laboratoire INS2I sur le site de Saclay. La CID51 a deux postes de CR2 pour des unités INS2I. La CID53 n'a pas de poste INS2I cette année, l'année dernière le poste CR2 pour l'INS2I n'a pas été pourvu, mais a été utilisé pour recruter Kevin Huguenin, classé premier en liste complémentaire du concours CR2 général de la section 6.

Il est vital que les candidats aient des projets de recherche pour au moins deux voire trois laboratoires. Il est essentiel que l'institut puisse équilibrer les recrutements et ait une latitude pour les affectations. Les affectations prennent en compte les choix des candidats et leurs souhaits mais aussi l'équilibre de la répartition des nouveaux entrants recrutés sur les concours relevant des sections 6, 7, des autres sections et des CID.

Répondant à une question à propos de la concentration des choix des candidats pour des laboratoires de la région parisienne, MB dit que ce n'est pas un sujet de

préoccupation pour l'institut.

MB rappelle à propos des affectations du concours 2014 que les unités et leurs DU ne sont pas propriétaires des candidats, c'est le CNRS qui affecte en fonction de sa politique scientifique, en respectant 9 fois sur 10 les souhaits des candidats.

FB remarque que les propositions d'affectation de la section ont été suivies en 2014. Deux candidats demandaient le LIRIS, le candidat de la CID51 a été affecté au TIMC.

Sur les ZRR. La section fait part de son inquiétude à propos de la mise en place des ZRR, et des conséquences négatives que cela a sur la vie des laboratoires et leur ouverture à l'international. Michel Bidoit répond qu'il est conscient de ces inquiétudes, mais que le CNRS, en tant qu'opérateur de l'état, doit mettre en place la politique décidée par le gouvernement. Des discussions sont encore en cours à ce sujet.

II. Questions diverses

Sur la présence d'observateurs de la mission pour la place des femmes au CNRS dans les jurys de concours. Frédéric Magniez, le correspondant de la section 6 pour la mission de la place des femmes transmet une sollicitation informelle concernant la présence d'observateurs pendant les concours. Un débat s'ensuit, au cours duquel sont opposés les enjeux de l'égalité entre les femmes et les hommes au CNRS et plus particulièrement en ce qui concerne les recrutements d'une part, et le peu d'informations transmises à la section concernant le mode d'obtention, l'utilisation et la diffusion des données recueillies d'autre part. Il est décidé de ne pas répondre à cette sollicitation informelle, tant que la section n'aura pas reçu une demande officielle de la mission pour la place des femmes, détaillant en particulier le mode opératoire proposé et l'utilisation des données recueillies.

Nomination de deux nouveaux membres de la section. Suite au départ de Marie-Odile Cordier (éméritat) et de Frédéric Gardi (démission) deux nouveaux membres ont été nommés par l'INS2I et rejoignent la section : François Bodin (IRISA) et Pascal Poizat (LIP6).

ZRR. La section s'accorde sur la rédaction d'une motion au sujet de la mise en place des ZRR. La motion est consultable à la fin du présent compte-rendu.

III. Évaluations unités et structures

La section examine trois demandes de renouvellement de LIA et donne un avis favorable pour le LIA INFINIS et deux avis très favorables pour le LIA LIRCO et le LIA LICIA.

La section examine la demande d'intégration d'une équipe du département informatique SUPELEC au LRI et ne se prononce pas, en l'absence de documents scientifiques dans le dossier fourni à la section.

La section examine la demande de création du GdR ADPP (Aide à la Décision dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques) portée par Alexis TSOUKIAS. Après audition des porteurs du projet et discussion, la section donne un avis réservé à cette demande.

La section examine la demande de renouvellement du GdR International ALGODEC (Algorithmic Decision Theory) portée par Brice MAYAG. Après audition des porteurs du projet et discussion, la section donne un avis favorable à cette demande.

La section examine la demande de renouvellement du LEA IREP (French Spanish Laboratory for Advanced Studies in Information, REpresentation and Processing) portée par Luis Farinas et donne un avis très favorable.

La section examine la demande de changement de direction du LIP et donne un avis très favorable à la nomination de Guillaume Hanrot comme directeur et Isabelle Guérin-Lassous comme directrice-adjointe.

La section examine la demande de changement de direction du GdR MADICS et donne un avis très favorable à la nomination de Mme Christine COLLET en qualité de directrice du GDR MADICS, et de MM. Vincent CLAVEAU, Pierre GANCARSKI et Aurélien GARIVIER en qualité de directeurs adjoints du GDR MADICS.

La section examine la demande de changement de direction du LAMSADE et donne un avis très favorable à la nomination de Bernard Ries comme directeur-adjoint du LAMSADE.

IV. Ecoles thématiques

La section examine 16 demandes de soutien à des projets d'écoles thématiques. La section donne 10 avis très favorables, 2 avis favorables et ne donne pas d'avis pour 4 demandes.

V. Médailles

Les médailles sont attribuées à des chercheurs brillants, pas nécessairement chercheurs au CNRS ou dans une UMR. La médaille de bronze est destinée à de jeunes chercheurs prometteurs alors que la médaille d'argent est destinée à des chercheurs confirmés en pleine activité.

Plusieurs propositions de récipiendaires de médailles d'argent et de bronze ont été transmises à la section, principalement par les DU et les directeurs de GdR ainsi que par les membres de la section. L'institut demande à la section de lui faire des propositions. Cette année il est demandé aux sections de proposer deux récipiendaires pour chaque type de médaille, un homme et une femme.

La section propose deux récipiendaires pour la médaille d'argent, classés par ordre alphabétique :

- Véronique CORTIER
- Anne-Marie KERMARREC

La section propose deux récipiendaires pour la médaille de bronze, classés par ordre alphabétique :

- Eric FUSY
- Christine TASSON

VI. Évaluations chercheurs

Promotions CR1. La section examine 9 demandes de promotions CR2-CR1 et donne 9 avis très favorables :

BIENVENU Meghyn
BONCHI Filippo
BOUVEL Mathilde
BUI XUAN Binh Minh
CHAPUY Guillaume
CHATZIKOKOLAKIS Konstantinos
GUILLON Pierre
HEBRARD Emmanuel
SAU VALLS Ignasi

Promotions DR1. La section examine 19 demandes de promotions DR2-DR1 et classe 6 candidats :

1. GRAF Susanne
1. HERZIG Andreas
3. GRAVIER Sylvain
4. SCHAEFFER Gilles
5. MAIRESSE Jean
6. LANG Jérôme

Promotions DRCE1. La section examine 4 demandes de promotions DR1-DRCE1 et classe un seul candidat :

1. HALBWACHS Nicolas

Promotions DRCE2. La section examine 3 demandes de promotions DRCE1-DRCE2 et classe une seule candidate :

1. VALLEE Brigitte

Évaluations à vague. La section effectue 3 évaluations de chercheurs à vague faisant suite à des demandes de réexamen (avis différés). La section donne deux avis favorables et un avis réservé.

Évaluations à mi-vague. La section examine 25 évaluations de chercheurs à mi-vague dont 4 chaires et donne 24 avis favorables et un avis différé.

Titularisations. La section examine 8 demandes de titularisations et donne à toutes un avis très favorable.

Affectations. La section examine 16 demandes de confirmations d'affectations et

donne à toutes un avis très favorable.

Suivis post-évaluations (SPE). Les SPE sont des procédures mises en place par les ressources humaines du CNRS pour les chercheurs en difficulté, en particulier dans le cas où les sections émettent des avis réservés ou des avis d'alerte au moment de l'évaluation de l'activité d'un chercheur. Des échanges directs entre les correspondants de la section et les délégations régionales ont permis d'obtenir des informations récentes sur certains dossiers. La section examine un nouveau SPE et discute l'évolution des neufs SPE en cours.

La session d'automne 2014 de la section 6 du Comité national se termine le 14 novembre 2014 à 16h30.

Ce compte rendu a été rédigé le 18 novembre 2014 par Hugo GIMBERT, secrétaire scientifique de la section 6. Il a été relu par les membres de la section avant sa diffusion.

Section 06

Sciences de l'information :
fondements de l'informatique, calculs,
algorithmes, représentations, exploitations.

Motion

Alerte sur les mesures mises en place dans les ZRR

Les zones à régime restrictif (ZRR), décrites dans leur principe et leur fonctionnement par la circulaire interministérielle datée du 7 novembre 2012, ont vocation à être mises en place dans la plupart des unités de recherche en informatique du CNRS.

L'objet de cette motion n'est pas de remettre en cause les objectifs annoncés par cette circulaire, qui vise à empêcher la fuite et le détournement d'informations scientifiques pouvant porter atteinte aux intérêts fondamentaux de la nation, tant au niveau économique que sécuritaire (sécurité du territoire, terrorisme, prolifération d'armes, ...).

En revanche, la présente motion a pour but d'inciter les ministères et services de défense concernés à reconsidérer les dispositifs déjà mis en œuvre ou prévus de l'être dans les unités concernées. Les mesures déjà mises en place dans certains services, et qui ont vocation à s'étendre à l'ensemble des unités concernées, incluent :

- la nécessité d'obtenir une autorisation ministérielle, fournie dans un délai de 10 semaines, pour l'ensemble des personnels présents, recrutés ou encore accueillis dans le laboratoire, même à titre temporaire comme les stagiaires ;*
- un suivi exhaustif des visites effectuées dans le laboratoire, quelle que soit leur durée, par le directeur d'unité ;*
- une liste de 65 règles informatiques à mettre en place, faisant fi des moyens humains et matériels nécessaires pour les appliquer ;*
- une responsabilité pénale du directeur d'unité quant à l'application des points précédents.*

Les restrictions d'accès mettent en cause la nature fondamentalement collaborative et publique de la recherche menée dans les unités concernées, une recherche qui a vocation à être diffusée dans des médias à accès public. De plus, propres à notre pays, ces mesures font peser une

véritable menace sur tout un pan de la recherche où la France est leader européen ou mondial :

A court terme, elles seront un handicap pour les collaborations scientifiques ainsi que pour les recrutements à venir, pourtant voulus internationaux par nos tutelles.

A plus long terme, elles pourraient entraîner une perte de compétitivité française. Des sujets jugés trop sensibles risquent d'être délaissés par le milieu académique. Pire, des chercheurs pourraient préférer exercer leur recherche dans d'autres pays.

Certes, il est impossible de nier l'existence de risques, notamment en termes de cyber-sécurité dans la plupart des unités de recherche disposant de services informatiques. Cependant les restrictions d'accès envisagées ne seront, pour la plupart, d'aucune efficacité face aux menaces modernes. Il convient donc de les reconsidérer dans leur ensemble.

En conséquence, la Section 6 du Comité National de la Recherche Scientifique s'inquiète des retombées néfastes pour la recherche de la mise en œuvre des ZRR telle qu'elle a été envisagée. Elle demande donc qu'une application réfléchie et concertée des ZRR soit faite. Des représentants des directeurs d'unités doivent être pleinement intégrés à un dispositif de négociation, et non pas uniquement sollicités à travers des questionnaires. La section souhaite également qu'une commission d'experts en sécurité informatique soit mise en place, incluant des membres issus non seulement des services en charge de la sécurité nationale, mais aussi de la communauté scientifique et académique.

**Frédérique Bassino,
Présidente de la section 6**

Motion adoptée à l'unanimité le 25/11/2014

Destinataires :

- Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'ESR,
- Geneviève Fioraso, secrétaire d'Etat à l'ESR,
- Alain Fuchs, président du CNRS,
- Philippe Baptiste, directeur général délégué à la
- Bruno Chaudret, président du CS du CNRS,
- Michel Bidoit, directeur de l'INS2I,
- Claude Kirchner, responsable du sous-comité « Sciences et technologies de l'information et de la communication ».

